



## Doctrine

<b>LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	<b>4</b>
par Bertrand Thoré, économiste, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES (C. Paris (5<sup>ème</sup> ch.), 25 janvier 2006)</b>	<b>6</b>
par Bertrand Thoré, économiste, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>LE « WHISTLEBLOWING » : L'INSTITUTIONNALISATION ENCADRÉE DE LA DÉNONCIATION DANS L'ENTREPRISE</b>	<b>8</b>
par Jean-François Forgeron, Alexandre Fiévée, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>FLUX TRANSFRONTIÈRES DE DONNÉES : CONVENTION OU RÈGLES INTERNES ?</b>	<b>11</b>
par Chloé Torres, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>LES RÈGLES DE GOUVERNANCE S'APPLIQUANT AUX EXPERTISES CIVILES EN NOUVELLES TECHNOLOGIES : LA CONVENTION DU 4 MAI 2006</b>	<b>14</b>
par Pierre Saurel, Julien Petrone, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>SIGNIFICATION ET NOTIFICATION ÉLECTRONIQUES CERTIFIÉES PAR VOIE D'HUISSIER DE JUSTICE</b>	<b>18</b>
par Nicolas Dessard, huissier de justice, Paris	

## Chronique de droit anglo-saxon

<b>• LA PROTECTION DU LOGICIEL AU CŒUR DE L'ARCHITECTURE DRM EN FRANCE COMME AUX ETATS-UNIS</b>	<b>22</b>
par Ariane Delvoie, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>• DMCA ET DADVSI : LA COPIE PRIVÉE MENACÉE PAR LES MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION</b>	<b>26</b>
par Guillaume Jahan, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	

## Dossier spécial Internet

<b>LANCLEMENT DE LA FABRICATION DES PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES FRANÇAIS APRÈS LA CONFIRMATION DU MONOPOLE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE</b>	<b>29</b>
par Éric Barbry, Ségolène Rouille-Mirza, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>LE PODCASTING ET LA COUPE DU MONDE DE LA FIFA : UN NOUVEAU MODE DE DIFFUSION EN LIGNE</b>	<b>31</b>
par Anne-Cécile Colas-Bernie, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
<b>DROIT DU TRAVAIL ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : ENTRE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE AU TRAVAIL ET PROTECTION DES INTÉRÊTS LÉGITIMES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>33</b>
par Sonia Hadjali, Constance Fagot, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	

## Jurisprudence

<b>FRANCHISE</b>	<b>37</b>
<b>Résiliation du contrat – Causes – Création par le franchiseur d'un site Internet – Assimilation à l'implantation d'un point de vente (non) – Violation de la garantie contractuelle d'exclusivité (non) – Magasin virtuel – Vente passive – Accords verticaux</b>	
Note Doris L'Hénoret-Marcellesi sous Cass. com., 14 mars 2006	

## Sommaires de jurisprudence

<b>■ INFORMATIQUE ■ PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ■ VIE PRIVÉE ■ TRAVAIL ■ MARCHÉS PUBLICS</b>	<b>40</b>
---	-----------